

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-624 DU 29 NOVEMBRE 2006

Chargeant Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI, Ministre Délégué chargé de l'Urbanisme, des Logements, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière auprès du Président de la République de l'intérim de Monsieur Jean-Pierre BABATOUNDE, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour compter du 28 Novembre au 01 Décembre 2006.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
VU le Décret n° 2006-613 du 19 Novembre 2006 portant composition du Gouvernement.
VU le Décret N°2006-623 du 29 Novembre 2006 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre du Développement de l'Economie et des Finances de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 Novembre 2006.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mercredi 28 Novembre au 01 Décembre 2006, Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI, assurera l'intérim de Monsieur Jean-Pierre BABATOUNDE, Ministre de l'Environnement et de Protection de la Nature, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 novembre 2006

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent
Le Ministre du Développement de l'Economie et des Finances



Pascal Irénée KOUPAKI

Ampliations : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 – PM 4 – MEPN 4 – MAEIA 4 – SGG 4 – AUTRES MINISTERES 22 – DEPARTEMENTS 6.